



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/556
24 juillet 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

462ème séance plénière

PC Journal No 462, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 556
SEMINAIRE DE 2003 SUR LA REGION MEDITERRANEENNE
CONSACRE A L'APPROCHE GLOBALE EN MATIERE DE
SECURITE : L'EXPERIENCE DE L'OSCE ET SON INTERET
POUR LA REGION MEDITERRANEENNE

Le Conseil permanent,

Faisant suite aux échanges de vues ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

- Décide de tenir le séminaire de 2003 sur la région méditerranéenne ayant pour thème « L'approche globale en matière de sécurité : l'expérience de l'OSCE et son intérêt pour la région méditerranéenne », à Aqaba (Jordanie) les 20 et 21 octobre 2003 ;
- Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation du séminaire, qui figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION DU
SEMINAIRE DE 2003 SUR LA REGION MEDITERRANENNE
CONSACRE A L'APPROCHE GLOBALE EN MATIERE DE
SECURITE : L'EXPERIENCE DE L'OSCE ET SON INTERET
POUR LA REGION MEDITERRANENNE**

Aqaba (Jordanie), 20 et 21 octobre 2003

I. Ordre du jour indicatif

Lundi 20 octobre 2003

Cérémonie d'ouverture

Présidence : Représentant du Président en exercice

9 heures

Allocution d'ouverture d'un représentant du pays hôte
Déclaration d'un représentant du Président en exercice
Déclaration du Secrétaire général de l'OSCE
Personnalité invitée

10 heures

Séance 1 : La dimension de la sécurité

Prévention des conflits et renforcement de la confiance

Modérateur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Orateurs principaux : (10 minutes chacun)

OSCE

Partenaires méditerranéens pour la coopération

Etablissement universitaire/organisation internationale

11 h 15

Pause café

11 h 45 - 13 heures

Discussion

15 heures

Séance 2 : La dimension économique et environnementale

Renforcement des capacités et réduction de la pauvreté

Modérateur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE
Rapporteur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Orateurs principaux : (10 minutes chacun)

OSCE
Partenaires méditerranéens pour la coopération
Etablissement universitaire/Organisation internationale

16 h 15 Pause café

16 h 30 - 18 heures Discussion

Mardi 21 octobre 2003

10 heures Séance 3 : La dimension humaine

Institutions démocratiques et société civile

Modérateur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Orateurs principaux : (10 minutes chacun)

OSCE
Partenaires méditerranéens pour la coopération
Etablissement universitaire/Organisation internationale

11 h 15 Pause café

11 h 45 - 13 heures Discussion

15 heures Séance de clôture

Présidence : Représentant du Président en exercice

Rapports présentés par les rapporteurs de séances

Discussion sur les mesures supplémentaires envisageables pour renforcer la coopération entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération, ainsi qu'entre eux, dans le domaine de la sécurité globale

Déclaration finale d'un représentant du pays hôte
Déclaration finale d'un représentant du Président en exercice

17 heures Fin du séminaire

Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) assisteront à toutes les séances et feront des contributions à toutes les réunions.

Les partenaires pour la coopération (Afghanistan, Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer au Séminaire.

Les institutions de l'OSCE, notamment l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, seront invités à participer et à contribuer au Séminaire.

Les organisations et institutions internationales dont le nom suit seront invitées à participer et à contribuer au Séminaire : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque mondiale, Comité exécutif de la Communauté d'Etats indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Fonds monétaire international, Forum méditerranéen, Forum régional de l'ANASE, Groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative adriatique-ioniennne, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Ligue des Etats arabes, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la conférence islamique, Organisation de la coopération économique, Organisation de la coopération économique de la mer Noire, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité sur la sécurité collective, Pacte de stabilité, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement et Union africaine.

Les représentants des organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer au Séminaire conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une notification préalable est requise).

D'autres pays et organisations peuvent être invités par le pays hôte.

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

Le Séminaire commencera le 20 octobre 2003 à 9 heures (cérémonie d'ouverture) et se terminera le 21 octobre 2003 à 17 heures.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice.

La présidence désignera pour chaque séance un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour examen ultérieur.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de rendre compte des travaux du Séminaire.

L'anglais sera la langue de travail du Séminaire. A la demande de plusieurs Etats participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces arrangements ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres conditions.

D'autres articles du Règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE seront applicables, *mutatis mutandis*, au Séminaire.

Des locaux pour des réunions spéciales supplémentaires seront mis à la disposition des participants. Ces réunions se tiendront sans interprétation.